Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

Band: 15 (1923)

Heft: 3

Rubrik: Le mouvement syndical international

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

tional du travail vient de publier une série de brochures traitant de la durée du travail industriel en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Suisse, en France et en Belgique. Les citations sont vérifiées officiellement et ne se rapportent pas seulement aux mesures légales, mais donnent aussi le contenu des tarifs conventionnels, pour autant que ceux-ci se rapportent à la durée du travail. En outre, il est mentionné aussi les données des statistiques sur la durée réelle de la journée de travail dans les différentes branches de l'économie.

Les chiffres de la brochure contenant les conditions de travail en Allemagne sont déjà connus. Il a déjà été dérogé à la journée de huit heures par plusieurs exceptions et par l'autorisation d'heures supplémentaires; cependant, dans une mesure restreinte. D'un autre côté, un nombre assez grand d'ouvriers travaillent moins de quarante-huit heures par semaine.

En *Suisse*, depuis l'été 1919, une loi fédérale fixe la durée de la semaine de travail dans les fabriques à quarante-huit heures. Une dérogation du 1er juin 1922, autorise la prolongation hebdomadaire à 54 heures en temps de grave crise économique ou pour d'autres raisons importantes. La durée du travail journalier ne doit pas dépasser dix heures. L'initiative populaire contre cette loi réunit 200,000 signatures. Le gouvernement n'a pas encore fait procéder à la votation populaire.

En *Grande-Bretagne*, il n'existe des limitations légales de la durée du travail qu'en faveur des femmes et des enfants occupés dans les fabriques et les ateliers. La durée du travail des ouvriers majeurs n'est limitée légalement que dans les mines et certaines autres exploitations dangereuses.

En *Itatie*, il n'y a aucune réglementation légale jusqu'à ce jour. En *Belgique*, la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures ont été adoptées par la loi du 14 juin 1921, en *France*, par celle du 23 avril 1919. Dans ces deux pays, beaucoup d'exceptions sont autorisées. Nous ne possédons pas d'indications statistiques sur ces pays.

Le mouvement syndical international

Angleterre. Le communiqué de la presse nº 64, de la Fédération syndicale internationale, donne, au sujet des effectifs des syndicats anglais, les indications suivantes:

En 1900, le nombre des membres était d'environ deux millions. En 1910, le chiffre de 2,5 millions n'était pas encore atteint. Depuis lors, l'effectif augmenta progressivement et atteignit en 1913 à peu près quatre millions. Le début de la guerre mondiale fut marqué par une stagnation à laquelle ne tarda pas à succéder une rapide augmentation. C'est ainsi qu'à la fin de 1918, le total des membres des fédérations était de 6,664,000. La période d'après-guerre apporta comme ailleurs une forte affluence; à la fin de 1920, le point culminant est atteint avec un effectif de 8,5 millions.

Le recul commença en 1921, et à la fin de cette année on comptait encore 6,793,000 syndiqués. La diminution continua en 1922, de sorte qu'à fin décembre, le nombre total des membres peut être estimé à environ six millions. Si remarquable que paraîsse un tel déchet, il y a lieu de tenir compte des circonstances spéciales d'après-guerre. L'effectif actuel est quand même supérieur de la moitié à celui d'avant-guerre.

Des six millions de syndiqués, le congrès syndical représentait environ cinq millions, le parti ouvrier environ quatre. La différence provient de ce qu'une partie des fédérations, notamment celle de l'industrie du bâtiment, sont dans le congrès syndical sans être affiliées au parti ouvrier. La fortune totale des fédérations comprises dans le congrès syndical se montait en 1920 à un peu moins de seize millions de £ (environ 320 millions de francs). Les grandes dépenses occasionnées aux fédérations par l'assistance aux chômeurs réduisirent cette fortune dans une forte proportion. Les recettes annuelles atteignaient près de treize millions de £ (environ 260 millions de francs). La cotisation hebdomadaire moyenne par membre était de 7½ pence (75 ct.). L'année 1920 donne les moyennes suivantes par membre: 9 shillings 6 pence de secours en cas de grève (environ fr. 11.80), 4 shillings 8 pence d'indemnité de chômage (environ fr. 5.80) et 12 shillings 8 pence de frais d'administration (environ fr. 15.80).

Le nombre des membres féminins des syndicats s'éleva en 1918 de 442,000 (10 %) à 1,228,000 (18 %) de l'effectif total. Le point culminant fut atteint en 1920 avec 1,362,000 (16 %). En 1921, le total n'était plus que de 1,033,000 (15 %). Cependant, le nombre des ouvrières organisées est le double de celui d'avant-guerre.

France. Du 30 janvier au 2 février 1923, siégea à Paris, le conseil national ordinaire de la Confédération générale du travail. Plus de 700 délégués de toutes les parties de la France, représentant au total 1500 fédérations, prirent par à ce congrès. Ce fut Jouhaux qui ouvrit la séance par une courte allocution de bienvenue. Les camarades Jouhaux et Dumoulin rapportèrent sur l'activité de la C. G. T. Le premier, au cours de la discussion sur les questions internationales, ne manqua pas d'exprimer sa désapprobation au sujet de l'aventure de l'occupation de la Ruhr. Ceci lui valut les acclamations des délégués. A son avis, le conflit étant de nature internationale, devait être porté devant la Société des nations. Une lettre de la C. G. T. unitaire communiste invitait la création d'un front unique de la classe ouvrière. Elle fut remise pour étude à une commission. Là-dessus, celle-ci présenta au congrès une motion n'envisageant comme possible la création d'un front unique de la classe ouvrière que dans le cadre de l'ancienne C. G. T. Le congrès l'approuva à l'unanimité. Après les discours de bienvenue des délégués étrangers, le congrès passa à la discussion de la revision des statuts. Elle apporta un changement important dans ce sens, qu'il n'est plus voté par syndicats, mais d'après le nombre des membres. Après cela, le congrès prit connaissance de rapports sur la journée de huit heures, la défense des droits syndicaux et des monopoles, la main-d'œuvre étrangère et les bureaux de placement, allocations de famille, conseil économique national, nationalisation des moyens de production et contrôle ouvrier. En outre, le congrès prit position au sujet de l'assurance sociale, la question des apprentis et le renchérissement. Ensuite, le représentant de l'Union syndicale italienne, d'Aragona, écouté par une nombreuse assistance et vivement applaudi, déclara que les camarades italiens, en dépit du fascisme de gauche et de droite, continueront la lutte pour les droits du prolétariat italien. Au cours de la discussion du budget, il fut établi qu'une augmentation des cotisations était indispensable. D'autre part, fut soulevée la question du maintien de la parution de l'organe *Peuple*. Après une vive discussion, le maintien de sa publication et l'augmentation des cotisations furent votées par 1000 voix contre 300. Cette séance, où s'accomplit un grand travail, fut close par le chant de l'Internationale.

Suède. Les conflits de travail menaçant depuis un certain temps ont éclaté en Suède le 1er février. Les ouvriers des différents groupes professionnels sont actuellement en lutte pour leur salaire. Les uns ont déjà obtenu satisfaction et signé de nouveaux contrats (industrie chimique-technique, industrie du bâtiment et

de la pierre, exploitation communale des grandes villes, ouvriers des transports). Dans les principales industries du pays (bois, pâtes de bois et scieries), on en est venu à la lutte ouverte. Dans ces industries, les patrons ont profité de la crise économique des dernières années pour imposer fréquemment de brutales réductions de salaire. Il en résulte que, pour plusieurs catégories, le salaire actuel est inférieur à celui de 1914. La lutte que soutiennent les ouvriers occupés en forêt, à l'abattage et au flottage des bois, dure déjà depuis plusieurs semaines et comprend environ 15,000 ouvriers, dont 8000 environ sont organisés. Dans l'industrie du papier, où le conflit a éclaté en janvier, les réductions de salaire sont depuis 1920 de 42 %. Au commencement de janvier, les patrons exigaient une nouvelle réduction de 16,5 %, tandis que les ouvriers se basant sur la meilleure marche des affaires, demandaient une augmentation. Partout où devait être appliqué la réduction, la grève fut déclarée. Là-dessus, les patrons ordonnèrent le lock-out pour tous les ouvriers. La lutte englobe en ce moment 17,000 ouvriers environ.

Dans les scieries, le lock-out doit être effectif dès le 1er février; cette mesure frappe environ 25,000 ouvriers. Toutes les tentatives de conciliation, entreprises par les fonctionnaires d'Etat désignés à cet effet, ont échoué.

Dans l'industrie du fer, le lock-out a atteint dès le 22 janvier, 20,000 ouvriers. Les réductions de salaire appliquées ici représentaient une baisse de 50 % par rapport aux taux de 1920. Les patrons exigeaient une nouvelle réduction des salaires maxima et l'abandon de la semaine de quarante-huit heures. Les ouvriers refusant catégoriquement de renoncer à la journée de huit heures, le conflit fut inévitable.

Dans l'industrie de la construction des machines, les négociations continuent. Ici aussi, il est probable qu'on en arrive à une lutte.

Dans toutes ces industries, les patrons ont réalisé pendant les années de guerre des bénéfices considérables. Malgré cela, profitant de la crise économique, ils ont graduellement aggravé les conditions de travail de leur personnel. Nous faisons nôtre la lutte des ouvriers suédois, car elle mérite la solidarité de la classe ouvrière du monde entier.

Dans l'Internationale

Boycottage international. L'exécutif de l'Union internationale des fédérations d'ouvriers et d'ouvrières de l'industrie de l'alimentation a proclamé le boycottage mondial des produits de la maison *Rémy & Cie*, à Wymael, Belgique, Cette grande firme exploitant des moulins et amidonneries en Belgique, en Allemagne, en France et en Espagne, et réalisant des bénéfices considérables, fait travailler son personnel à des conditions insupportables. Les dividendes versés furent de fr. 1,769,075 en 1919; fr. 4,171,826 en 1920; fr. 2,776,065 en 1921. La dite maison serait donc en mesure, sans grand sacrifice, de payer ses ouvriers convenablement. Les ouvriers et les consommateurs sont invités à prouver leur solidarité avec le personnel en lutte, en *boycottant sévèrement* les produits de la maison Rémy.

Notice

Appareil de sauvetage « Inhabad ». La Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents adresse une circulaire aux inspectorats cantonaux de fabriques, aux autorités locales et aux chefs d'exploitations, dans le but d'attirer leur attention sur le fait que beaucoup de victimes d'accidents peuvent être sauvées grâce à des mouvements appropriés à les ranimer. Dans ce domaine, l'ignorance ou le manque de persévérance, ont sûrement déjà été la cause de maintes issues fatales. Parmi les appareils construits dans le but de servir à la ranimation de victimes d'accidents, le « Inhabad » est celui qui, d'après les indications de la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, répond le mieux à toutes les exigences. Il exécute les mouvements indispensables d'une façon irréprochable. Son maniement est très simple et son prix modéré. La caisse nationale précitée a fait l'acquisition d'un certain nombre de ces appareils. Elle les cède au prix de revient, soit 90 fr. franco Lucerne, emballage non compris. Un appareil à oxygène, lequel n'est toutefois nécessaire que lors d'empoisonnement par des gaz, est livré également par la dite institution au prix de 210 fr. Des modèles de ces appareils sont exposés à Lucerne dans le bâtiment administratif, à Lausanne et Zurich dans les musées d'hygiène publique, ainsi que dans les bureaux des agences d'arrondissement de Lausanne, La Chaux-de-Fonds, Berne, Bâle, Aarau, Lucerne, Zurich, Winterthour et St-Gall. La direction renseigne volontiers sur les expériences faites jusqu'à ce jour. Nous conseillons aux hommes de confiance d'entreprises de recommander l'acquisition de ces appareils.

Situation du chômage à fin janvier 1923

Industries	Chômeurs		Secourus
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons	1,736	1,577	478
Vêtement et cuir	845	72	302
Bâtiment et peinture	10,981	290	3,571
Bois et verre	1,586	25	815
Textile	4,816	8,584	2,885
Arts graphiques et papier	770	568	230
Métallurgie, électricité	6,793	4,851	3,450
Horlogerie, bijouterie	6,332	2,007	4,025
Commerce	3,125	23	1,353
Hôtels, cafés, pensions	1,163	—	104
Autres professions	4,657	1,330	931
Personnel sans connaiss. prof.	13,471	541	5,709
Total pour la Suisse	56,275	19,868	23,853
Total décembre 1922	53,463	20,429	21,420
» octobre 1922	48,218	21,585	16,581
» août 1922	51,789	25,538	16,467
» juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,782
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,633	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045